



## COMMUNE DE RANVILLE

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 19

### DATE DE CONVOCATION :

2 avril 2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Henri Robin, sous la présidence de Monsieur François VANNIER, Premier adjoint au Maire.

**Présents** : M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Alain BISSON, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

**Absents excusés** : M. Jean-Luc ADELAÏDE a donné procuration à Mme Carine ADELAÏDE

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal COURBIER

### A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Taux d'imposition 2021
4. Affectation du résultat
5. Budget primitif 2021
6. Affectation du résultat – Budget annexe
7. Budget annexe Lotissement du Bourg 2021
8. NCPA – Prise de compétence Mobilité

### Intervenant :

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

*Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)*

### 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

### 2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

#### Décision municipale du 26 mars 2021 : Maîtrise d'œuvre – Travaux de requalification du cimetière communal

Considérant que le montant des travaux est estimé à 126 000€ HT ;

Monsieur le Maire décide de signer le marché de maîtrise d'œuvre infrastructure en vue de la requalification du cimetière communal et du cimetière Guernon, avec l'agence ARC-EN-TERRE, pour un montant de 12 978€ HT soit 15 573.60€ TTC.

### 3. Taux d'imposition 2021

Exposé de M. VANNIER

Jusqu'en 2020, les conseils municipaux votaient les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties.

En 2020, les taux étaient les suivants :

Taxe d'habitation 10.52

Foncier bâti 20.12

Foncier non bâti 48.05

A partir de l'année 2021, les conseils municipaux ne votent plus que les taux de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties. En effet, avec la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10% pour le Calvados.

Pour maintenir le même taux de foncier bâti, le conseil municipal doit voter le taux communal 2020 + 22.10%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux de taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties, suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncière des propriétés bâties : 42.22

Taxe foncière des propriétés non bâties : 48.05

Les taux communaux restent inchangés pour l'année 2021.

VOTANTS : 19

POUR : 19

#### **4. Affectation du résultat**

Exposé de M. VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2020 d'un montant de 454 752,16€ et décide de reporter :

- 89 991€ en section de fonctionnement, au chapitre 002

- 364 761.16€ en section d'investissement, à l'article 1068 chapitre 10

VOTANTS : 19

POUR : 19

#### **5. Budget primitif 2021**

Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2020 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget Primitif 2021.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 778 695€ et en investissement à 1 316 730.80€. Le budget de la commune est voté par chapitre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2021.

#### VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	547 742,00 €
012	Charges de personnel	834 250,00 €
65	Autres charges de gestion courante	272 353,00 €
66	Charges financières	14 942,76 €
67	Charges exceptionnelles	40 600,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
022	Dépenses imprévues	60 807,24 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
014	Atténuation de produits	8 000,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 778 695,00 €</b>

#### VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
020	Dépenses imprévues	65 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Charges financières	90 742,04 €
20	Immobilisations incorporelles	156 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	616 400,71 €
23	Immobilisations en cours travaux	388 588,05 €
O41	OO Opé patrimoniales	0,00 €
27	Autres créances	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 316 730,80 €</b>

## RECETTES

70	Produits des services	98 100,00 €
73	Impôts et taxes	1 215 394,00 €
74	Dotations et participations	328 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 010,00 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 200,00 €
78	Reprises sur Amort. et Prov.	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	89 991,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 778 695,00 €</b>

## RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	411 518,59 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
021	Virt section de fonctionnement	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	537 950,66 €
13	Subventions d'investissement	117 261,55 €
024	Produits des cessions	250 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
23	Immobilisations en cours travaux	0,00 €
041	OO Opé patrimoniales	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1316 730,80 €</b>

VOTANTS : 19

POUR : 19

**6. Affectation du résultat – Budget annexe**

Exposé de M. VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe Lotissement du Bourg d'un montant de 626 208,43€ et décide de le reporter en section de fonctionnement dépenses.

VOTANTS : 19

POUR : 19

**7. Budget annexe Lotissement du Bourg 2021**

Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2020 pour le budget annexe Lotissement du Bourg et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget Primitif 2021.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 889 133,60€ et en investissement à 972 363,20€. Le budget de la commune est voté par chapitre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe 2021 Lotissement du Bourg :

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
	6015	Achat de terrains	40 000,00 €
	6045	Frais d'étude	21 750,00 €
	605	Travaux	184 061,69 €
	616	Assurances	5 000,00 €
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>250 811,69 €</b>
<b>043</b>	<b>608</b>	<b>Frais accessoires d'achat</b>	<b>8 556,74 €</b>
<b>66</b>	<b>66111</b>	<b>Intérêts des emprunts, dettes</b>	<b>3 556,74 €</b>
		<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>626 208,43 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>889 133,60 €</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
<b>040</b>	<b>3355</b>	<b>Travaux en cours</b>	<b>880 576,86 €</b>
<b>16</b>	<b>1641</b>	<b>Emprunts</b>	<b>91 786,34 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>972 363,20 €</b>

RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
<b>042</b>	<b>7133</b>	<b>Variation en cours de production</b>	<b>880 576,86 €</b>
	791	Transfert de charges d'exploitation	5 000,00 €
	796	Transfert de charges financières	3 556,74 €
<b>043</b>		<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>8 556,74 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>889 133,60 €</b>

RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
<b>16</b>	<b>1641</b>	<b>Emprunts</b>	<b>77 981,25 €</b>
		<b>Résultat investissement</b>	<b>894 381,95 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>972 363,20 €</b>

VOTANTS : 19

POUR : 19

### **8. NCPA – Prise de compétence Mobilité**

Exposé de M. VANNIER

Lors du conseil communautaire du 18 mars 2021, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) a acté la prise de compétence mobilité.

La loi LOM répond à plusieurs objectifs qui s'avèrent être des enjeux forts pour le territoire de l'intercommunalité Normandie Cabourg Pays d'Auge :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives.

La loi LOM programme d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et pose le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle territoriale en favorisant les relations entre intercommunalités et régions.

En l'absence de cette prise de compétence, la région exercerait seule de plein droit la compétence mobilités sur le territoire de NCPA.

Considérant que la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge agit en faveur des mobilités du territoire :

- En tant qu'animateur des réflexions sur les mobilités qui ont eu lieu dans le cadre de l'Entente Risles Pays d'Auge et de la conférence des Maires du 26 janvier 2021,
- Dans le cadre de l'offre de transport scolaire,
- Par l'élaboration d'un schéma directeur voies douces qui doit être livré par Ingéinfra au cours du premier semestre 2021,
- En adhérant à la démarche mobilité proposée par Territoires Conseils,

Pour que le transfert de compétence soit effectif, l'accord des communes membres doit être acté par la prise d'une délibération concordante à celle du conseil communautaire.

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour délibérer à ce sujet, qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

VOTANTS : 19

POUR : 19

**Séance levée à 19 heures 55**